AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-7-64265111

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 18 - 28 juin 1974.-

/VIGNE/

- Mildiou : Les pluies orageuses, tombées à partir du 22 juin, souvent importantes (vignoble du Tarn), ont provoqué, à partir des taches éparses existantes un peu partout, de nouvelles contaminations. Les sorties de taches correspondantes vont donc se produire au cours des jours à venir.

En conséquence, un traitement général est conseillé, à mettre en place dès que possible (parfois difficultés de pénétrer dans les vignes). Respecter les doses homologuées.

- Black-rot : Dans les foyers de cette maladie, les apparitions de taches sont parfois abondantes cette année, en particulier depuis les contaminations provoquées par les pluies tombées à partir du 16 mai. Dans les vignes intéressées, effectuer un nouveau traitement et veiller à employer les produits homologués à la dose efficace contre le black-rot (parfois supérieure à celle nécessaire pour combattre le mildiou).

- Oïdium : Il est conseillé d'ajouter un anti-oïdium à la bouillie destinée à combattre mildiou et black-rot.

- Pourriture grise de la vigne : Actuellement, on admet, que contre cette maladie, des traitements de protection peuvent être placés aux stades suivants : nouaison, fermeture de la grappe, début de la véraison, trois semaines avant la récolte, avec l'un des produits ci-après :

Bénomyl, captane, carbendazim, dichlofluanide, folpel (pulvérisation et poudrage), méthylthiophanate, thirame.

Toutefois, cette technique est encore assez empirique et aucune des substances n'a encore permis d'obtenir une protection très satisfaisante.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher :

a) Protection des pousses : Mettre en place un traitement à partir du 3 juillet avec l'un des produits suivants : Fénitrothion à 50 g MA/HL (Folithion, Carpodion F, Fenibel S.O.E.L.), méthidathion à 40 g MA/hl (Ultracide), ou mévinphos à 50 g MA/hl (N.S.) (1).

b) Protection des pêches :

1.- Variétés à récolter à partir du 11 juillet : Traiter entre le 3 et le 5 juillet avec un produit à base de mévinphos (50 g MA/hl) ou de dichlorvos (125 g MA/hl) (Nogos) ;

2.- Variétés à récolter entre le 20 juillet et le 20 août : Traiter entre le 3 et le 5 juillet avec l'un des produits homologués contre la Tordeuse orientale (voir liste des produits homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er janvier 1974).

Pour assurer une bonne protection des pêches, il est nécessaire de soigner particulièrement l'application.

- Anthracnose du cerisier (Cylindrosporiose) : Pour protéger le feuillage contre cette maladie, appliquer, lorsque la récolte est terminée, l'un des produits suivants :

(1) N.S. = nombreuses spécialités.

P. 128

Bénomyl (30 g MA/hl), dithianon (50 g MA/hl), doguadine(50 g MA/hl), folpel (100 g MA/hl), oxyquinoléate de cuivre (50 g MA/hl).

En pépinières, ne pas employer le dernier produit cité.

- Carpocapse des prunes : Un prochain bulletin donnera les indications nécessaires.

/CULTURES LEGUMIERES /

- Melon : Surveiller les cultures et continuer à combattre les foyers d'oïdium avec un produit à action curative.

Contre l'anthracnose et la cladosporiose, effectuer un traitement soigné avec l'un des produits suivants : Bénomyl (30 g MA/hl), carbendazim (30 g MA/hl), dichlone (80 g MA/hl), mancozèbe (160 g MA/hl), manèbe (240 g MA/hl), méthylthiophanate (70 g MA/hl).

- Alternaria de la tomate : Traiter les cultures de plein champ avec l'un des produits suivants : Captafol (80 g MA/hl), mancozèbe (160 g MA/hl), manèbe (160 g MA/hl), méthylthiophanate (70 g MA/hl), propinèbe (210 g MA/hl).

/POMME DE TERRE / - (Cultures d'altitude moyenne, Aveyron notamment) -

- Mildiou : La période pluvieuse qui se poursuit toujours est favorable à l'installation de foyers de la maladie. En conséquence, sur toutes les cultures qui ne seront pas arrachées prochainement, il est conseillé d'effectuer un traitement dès réception.

/RENOUVELLEMENT DE TRAITEMENTS APRES DES PLUIES /

Il est admis qu'un traitement ayant nor lement séché est considéré comme lavé lorsqu'il a reçu 20 m/m de pluie violente ou 2 · m/m de pluie modérée. La protection doit donc être renouvelée si les risques d'attaques parasitaires persistent, mais l'attitude à adopter peut être différente suivant les cas dont nous allons envisager les principaux :

1.- Maladies causées par des champignons (ex. mildiou de la vigne) :

a) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le beau temps s'établit, attendre pour traiter à nouveau qu'il y ait une nouvelle menace de pluie ;

b) Si, après la pluie qui a entraîné le produit, le mauvais temps persiste, intervenir coûte que coûte, en particulier si a maladie est déjà constatée et si des taches fructifiées existent.

En cas de risque grave, augmenter alors les doses de matières actives et préférer les produits à la plus longue persistance d'action.

2.- Insectes (ex. Carpocapse, Tordeuses de la grappe, etc ...) :

Si l'on se trouve toujours, à ce moment, en période de risque, renouveler la protection dans les 3-4 jours qui suivent la pluie qui a "lessivé".

3.- Acariens (Araignées rouges et jaunes) :

Attendre, pour intervenir à nouveau, le retour du beau temps et examiner le niveau de population de ces animaux pour décider de la conduite à tenir.

/T A B A C / - Mildiou : Aucun foyer de mildiou du tabac ne nous a été signalé depuis le début de la campagne. Nous rappelons cependant qu'une grande vigilance s'impose et que les plantations doivent être protégées (voir nos bulletins du 7 mai et du 5 juin).

Nous rappelons également que tous les semis doivent être complètement détruits dès la fin de la transplantation et, au plus tard, la première semaine de juillet, soit par incinération, soit par application d'une solution de formol à 5 % à raison de 20 litres pour 10 m2.

J. LORQUIN.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY.

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-